

Assemblée Générale

Samedi 27 novembre 2021

RAPPORT FINANCIER - Saison 2020/2021

- L'association a encaissé pour la saison 2020/2021 :
 - des cotisations pour un montant de : 94 185 €, contre 81 697 € la saison précédente 2019/2020
 - Retour à une situation normale quant à la disponibilité de la piscine Jean Boiteux (qui avait été fermée de septembre à novembre 2019 pour travaux).
 - Espoir d'un retour à une situation normale pour la rentrée de septembre 2020, suite au confinement du printemps 2020 dû à la pandémie de Covid-19.
 - des subventions pour un montant de : 12 000 €, contre 13 000 € la saison précédente suite à nos difficultés liées à l'indisponibilité des piscines parisiennes en remplacement de la piscine Jean Boiteux en travaux.
 - Nouvelle convention pluri annuelle d'objectifs, signée en avril 2021, avec la Ville de Paris pour les années 2021, 2022 et 2023

- Les principaux postes de dépenses sont :
 - Les charges de personnel
 - 16 salariés (contre 15 la saison précédente), pour un coût total de 62 142 € contre 56 200 €, répartis comme suit :
 - Rémunération du personnel : 52 126 €
 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance : 10 016 €
 - Maintien du salaire à 100 % pour le personnel
 - Produits exceptionnels : 29 000 €
 - Prise en charge de l'activité partielle par l'Etat sur les périodes d'inactivité liées aux restrictions sanitaires, d'octobre 2020 à juin 2021.
 - Location de la piscine
 - Location sur l'année (2020) : 4 394 € (contre 9 329 € la saison précédente)
 - Piscine fermée de mi-mars à mi-mai 2020 suite au confinement.
 - Charges exceptionnelles : compensation COVID-19
 - La saison adultes et familles (bébés nageurs, club 3-6 ans) s'est résumée à 2 mois d'activité (septembre et juin), sur les 10 mois de la saison.
 - La saison enfants et adolescents s'est résumée à 4 ou 5 mois d'activité, sur les 10 mois de la saison.
 - Compensation complète de tous les mois d'inactivité, sans retenu des frais de gestion, à tous les adhérents :
 - Près de 21 000 € sur les CB

- Près de 46 000 € par chèques (plus de 350 chèques réalisés)
- Soit un remboursement à hauteur de : 67 000€
- Un peu plus de 5 000 € non encore encaissés au 31/08/2021
- Exopaye
 - Editeur gestionnaire de la paie, pour 5 077 €, contre 4 400 € la saison précédente.
 - Etablissement des bulletins de salaire, gestion, paramétrage et déclaration des salariés (entrée/sortie)
 - Coût de 18 € par bulletin de salaire (ie par salarié et par mois).
 - Augmentation des prestations liées à la gestion du personnel
 - Impact Covid
- Cotisations et licences FSCF
 - Coût total : 2 983 €, contre 3 899 € la saison précédente.